

4443

18113

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la Palestine, à QUIMPER.

16 JUIN 1952

M *Yan Yves*
demeurant à *Bourg de Brezume*
déclare avoir reçu la carte n° *002911*
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

Brezume le *13 juin* 1952
(signature)

Yan Yves

PREFECTURE DU FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

CARTE demandée le : 24 7 52
remise le : 10 8 52
RETRAITE demandée le : 17 6 76
enregistrée le : 18 6 76

T le 8. 76

COMMISSION DEPARTEMENTALE de la CARTE du COMBATTANT

(Réunion du)

C.V.R.

Dossier n° 4443



Demande de Carte du Combattant présentée par :

M^r *Yan Yves Jean Alexis*
né le *13 juin 1911* à *Beuzec-Cong*
demeurant *au bourg de Trégunc*

-:-

L'intéressé, qui est titulaire de la "Carte de Combattant Volontaire de la Résistance" délivrée le *10 juin 1952* sous le numéro : *2911* a droit à la "Carte du Combattant" par application des dispositions de l'article 12 - Titre II de l'Arrêté du 23 décembre 1949, fixant les conditions d'attribution de la Carte du Combattant.

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

AVIS FAVORABLE

QUIMPER, le 24 JUIL 1952

Signature d'un membre
de la Commission,

Signature du
Secrétaire de la Commission,

2 AOUT 1952

89.987

DECISION

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU la loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 3;

VU le décret N° 50-358 du 21 Mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la Loi N° 49-418 du 25 Mars 1949 relative au statut et aux droits des Combattants Volontaires de la Résistance, notamment l'article 4;

VU le décret de codification N° 51-469 du 24 Avril 1951 et notamment son article 269;

VU l'arrêté du 13 Mars 1952 donnant délégation de signature au nom du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre à M. RIBIERE Henri, Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

VU les demandes présentées par les intéressés;

VU l'avis de la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance;

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué aux personnes titulaires de la carte de Déporté et Interné Résistant ci-après :

.....
NOM et Prénoms :

Adresse :

Jean Yves Jean Marie

.....
Bourg de Tréguier

PARIS, le 4 Juin 1952

Pour extrait conforme

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

P. le Ministre des A.C. et V.G.
et par délégation,
le Directeur de l'O.N.

Signé : H. RIBIERE

Pour copie conforme

Le Chef du 6ème Bureau,

Signé : ILLISIBLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du)

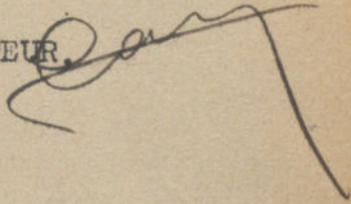
Dossier n° 4443

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M. *Yan Yves Jean Alexis*
né le *13. 6. 1911* à *Beuzec Cap*
demeurant au *bourg de Breguen*

---:---

Comme de la "Carte de Déporté Résistant" délivrée le 11. 7. 1952 par le Ministère de la Guerre n° 1004 08 199 à droit de jeune de la carte de CVR (§ A. al. 1°)

LE RAPPORTEUR. 

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

QUIMPER, le

signature d'un membre
de la Commission,

signature du
Secrétaire de la Commission,

4443

C A R T E D E D E P O R T E R E S I S T A N T
Délivrée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de
la Guerre.

TITULAIRE: Y A N Yves

né le 13 juin 1911 - Beuzec-Couq (Finistère)

Domicile : Bourg de TREGUNC (Finistère)

Interné du 14 avril 1944 au 1er juillet 1944

Déporté du 2 juillet 1944 au 27 mai 1945

Carte établie le 11 janvier 1952

Le Directeur du Contentieux
de l'Etat-Civil et des Recherches
P.O. Le Chef du Bureau des Déportés

Le Titulaire
signé: Yan

Signé illisible.

Pour copie conforme à l'original
à Trégunc le -1 FEVR 1952

Le Maire;

Pour le Maire

L'Adjoint



C A R T E D E D E P O R T E R E S I S T A N T
Délivrée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de
la Guerre

TITULAIRE: Y A N Yves

né le 13 Juin 1911 - Rennes-Cord (Finistère)
Domicile : Bourg de TRÉGUING (Finistère)
Interné du 14 avril 1944 au 1er juillet 1944
Départé du 2 juillet 1944 au 27 mai 1945
Carte établie le 11 janvier 1952

Le Titulaire
signé: Yan

Le Directeur du Centre National
de l'Etat-Civil et des Recherches
P.O. Le Chef du Bureau des Départés
signé illisible.

Pour copie conforme à l'original

à Tréguing le

Le Maire;



HHH3

MINISTÈRE
1947

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Office départemental de

Finistère

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1): YAN né le 13.6.1911
PRÉNOMS (2): Jules Jean Alexis
Pseudos (3): Pain Blanc à Beuzec-Cong
Situation de famille: marié 2 enfants
Profession: secrétaire de mairie
Nationalité: français
Adresse actuelle: Beuzec de Tolquene - Finistère

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940):
démobilisé le 26.8.1940 - grade: caporal infirmier
engagé au "Corps franc Viergeux" le 1-9-1943
agent recruteur et chef de groupe.

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération:
adjudant selon ordre général du Bataillon du 19.12.1944
(1^{er} Bataillon Rangues - F.F.M.B. - P.A.A.T. 10)
Député à Dornum (Allemagne) libéré le 29.4.1945 et assimilé
au grade de sous-lieutenant chargé de mission de 3 classe

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates):
secrétaire de mairie à Beuzec jusqu'à mai 1944
le 14 avril 1944.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites):

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.

R.F.I. 1-9-43

depose
cite

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer. }

Croix de guerre avec citation à l'ordre de la Brigade
Elabéa Bierge. (Désigné n° 3 du 13-2-1946.

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance :

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu ;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé ;
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus ;
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

a) corps franc Neuzange du 1.9.1943. n° IXCFV 3510.A

b) contacté par M. Bosque André du Bony de Treguier.

c) j'ai recruté les hommes du groupe de Treguier.

j'ai fait l'entretien des armes et de la carte - participé aux manœuvres nocturnes de notre groupe et assuré la surveillance des personnes jugées suspectes et collaboratrices.

Mon chef M. Bosque a été arrêté le 27 janvier 1944 (il était chef de réseau) et M. Lainé a été arrêté et a été en fuite (recherché par les Allemands) j'ai pris la tête de la section de Treguier et continué la liaison avec Combarieu le 14 Avril 1944 la Gestapo m'a arrêté et après quelques semaines, Orléans et Amquiéne j'ai été déporté au camp de concentration de Dachau (Allemagne) où je suis arrivé le 5.7.1944 n° 77531. Délivré par les Américains le 29 Avril 1945 j'ai été rapatrié le 25-5-1945 et rentré dans mes foyers le 2. Juin 1945

CERTIFIÉ EXACT :

A. Treguier le 6 mars 1947

Signature :

Treguier

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le 21 MAI 1951
Impasse de la Palestine

J.R.

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à Quimper

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 4443

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un

BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M^r

né le 13 juin 1911 à Benzec Comg

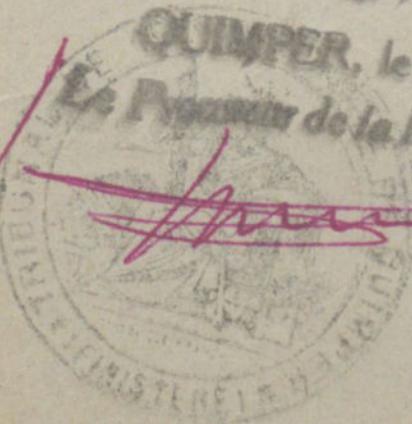
Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

Casier judiciaire du Tribunal Civil de Quimper
Bulletin N° 2 : "NEANT"

QUIMPER, le 30 JUIN 1951

Le Procureur de la République,



En Confiance

Raus

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

MAIRIE DE CONCARNEAU

4443

BULLETIN DE NAISSANCE

Le 13 Juin 1911

est né à ^{Beuzec-Couq} CONCARNEAU, Département du Finistère,

Yves Jean Alexis
fils de Yves Yan
et de Marguerite Bigogne son épouse

Mention marginale : marié à Bregunc le 23 Octobre 1920 avec
Guillou Marguerite Françoise Josephine

Délivré à titre de simple renseignement.

A Concarneau, le 23 Décembre 1916

Le Maire,
P. la Maire empêché

Le Maire délégué



Direction Départementale
du Finistère

Modèle A .

-:-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

---ooOoo---

C E R T I F I C A T

N° 029 455

Le Directeur Départemental du Finistère
Certifie, d'après les documents que possède son
service que Monsieur Y A N Yves
né le 13 juin 1911 à Beuzec-Cond
a été Déporté Politique
à DACHAU (Allemagne)
du 2 juillet 1944 au 2 juin 1945.

Le présent certificat a été délivré pour valoir
ce que de droit.

Le 10 décembre 1947

Le Directeur Départemental
du Finistère
signé illisible

Nom et adresse
de l'intéressé

Monsieur YAN Yves
Bourg de
TREGUNC

P.C.C. à l'original
à Trégunc le 23 août 1950



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES I. D. P.
INTERNÉS ET DÉPORTÉS POLITIQUES
SIEGE SOCIAL 11, RUE BALZAC, PARIS-VIII^e
Tél. : ÉLYsées 79-93

10 Aout 1945

4443

Association déclarée sous le N° 4.033
à la Préfecture de Police.

A T T E S T A T I O N
-:-:-:-:-

Je soussigné, certifie, d'après nos
fichiers et les déclarations vérifiées
de l'intéressé, que:

Monsieur YAN Yves
né à BEUZEC CONQ (Finistère) le 13/6/11
demeurant Bourg de TREGUNC (Finistère)

A été interné politique du 14/4/44 au
29/4/45 à QUIMPER, RENNES, COMPIEGNE
déporté le 2/7/44 à DACHAU.

La présente attestation est délivrée
pour valoir ce que de droit.

Pr Le Secrétaire Général.



Mouvement "Vengeance"

4443

Attestation

Le Président du mouvement "Vengeance"
certifie que Monsieur Yan Yves a servi dans
le Corps Franc "Vengeance" de septembre 1943
à la libération, en qualité "d'agent de
recrutement. Chef de groupe Corps. Francs."

Observations.

S'est acquitté courageusement de
toutes les missions qui lui furent
confiées. Arrêté par les allemands,
a été déporté en Allemagne.

Paris le 17 Novembre

Le Président

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Toulouse le 6 mars 1947

Le Maire
M. Yartney



Le Général de Gaulle, Président du Gouvernement
Provisoire de la République Française, Chef des Armées

Cité à l'ordre... de la brigade

Yan Yres. F.F.C.

" A fait un gros travail de recrutement pour le
C.F. Vengeance. Malgré la présence d'un maire
collaborateur, a fourni aux jeunes réfractaires
des faux papiers d'état civil.

" Arrêté par la Gestapo le 14 avril 1944 et
déporté au camp de Dachau".

cette citation comporte l'attribution de la
Croix de guerre 1939 avec

"Étoile de Bronze".

Paris le 13 février 1946.

Le Général de Gaulle, Président du
Gouvernement Provisoire de la République
Française. Chef des Armées

P. O. Le Général Juin

Chef d'état-Major Général de la Défense nationale

signé: Juin

Présidence
du Gouvernement Provisoire
de la République Française

Ministère de la Guerre
France Combattante

Référence à Rappeler

Copie Certifiée Conforme 334/11618. J.C.S.T.
Le Général Bourneau
Belgique Général F.F.C.I
P.O. C^{ne} Bourneau

Pour copie certifiée conforme
à l'original
à compter le 6 mars 1947
le Maire
M. Yanting



Reporte FFI
att

Norm et adresse de l'enquêteur :

HHH
HHH
HHH

20 Lieu.....

21 Motif de l'arrestation.....

22 Causes de l'arrestation.....

23 Autorités ayant procédé à l'arrestation.....
 Gestapo — Feldgendarmarie — S. S. — Police aux questions juives
 Milice — Police Française.
 (Rayer les mentions inutilisées.)

24 Témoins de l'arrestation.....

25 L'intéressé avait-il subi une première détention?.....

26 Ou et quand?.....

27 Dans quelles circonstances?.....

28 L'intéressé faisait-il partie d'une organisation de résistance?.....

29 Laquelle?..... *Organisation de Résistance*

30 Noms et pseudonymes des responsables ou des camarades de l'intéressé dans son travail de résistance.....

31 Noms et pseudonymes des personnes arrêtées dans la même affaire?.....

32 Noms et pseudonymes des responsables ou des camarades de l'intéressé dans son travail de résistance.....

33 Nom de l'avocat ou des avoués l'ayant approché.....

34 A quelle peine a-t-il été condamné?.....

35 Ses biens ont-ils été.....

36 La famille a-t-elle été aidée par une organisation de secours?.....

37 Laquelle?.....

38 Colis? — Sommes reçues?.....

39 Les membres de la famille et de son entourage ont-ils souffert de l'arrestation dans leur personne ou dans leurs biens?.....

40 Date approximative du départ de France.....

41 Dernier lieu de détention.....

42 Donner l'adresse complète..... *Paris*

II - CIRCONSTANCES DE L'ARRESTATION

16 L'intéressé est-il.....
 us de l'entrepreneur. Par exemple: agricole, étranger de tubes d'acier, fabrique d'ampoules en verre, vente de quincaillerie au détail, etc.

17 Patron, Cadre, Maître, Employé, Ouvrier, Propriétaire exploitant, Fermier, Métyer, Fils de Cultivateur chez ses parents.
 (Rayer les mentions inutilisées.)

Rue : N°.....

Commune :
 Département :

Adresse de l'intéressé avant son arrestation.....

18 Adresse actuelle de la famille.....

Rue : N°.....

Commune :
 Département :

19 Signes particuliers, photographie si possible.....

20 Quelle est sa nationalité?.....

21 Est-il français de naissance?.....

22 a) Comment est-il devenu français.....
 Par naturalisation? — Par mariage? — Par réintégration? — Par option ou réintégration?
 (Rayer les mentions inutilisées.)

23 b) Quelle était sa nationalité antérieure?.....

Dossier transmis l'O.N. le 18 MARS 1952

18 MARS 1952
2561
DP

Treguene le 7 Avril 1952

12167

Monsieur le Secrétaire Général
de l. O. D. des A. C. et V. G.
Impasse de la Sabastine
Quimper

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien
me faire savoir la suite réservée à :

- 1^o ma demande de carte de combattant
volontaire de la Résistance (dossier n° 11113)
- 2^o ~~ma~~ demande de carte de combattant.

Sur votre demande j'ai transmis outre
2 photographies, 2 copies de ma carte de Déporté
Résistant.

Avec mes remerciements veuillez
agréer Monsieur le Secrétaire Général mes
salutations distinguées.

Yann

répondre le 10-4-52
dossier n° 11113
situation de la demande
je vous en informe

M. Yann Yves
Treguene

DEMANDE
DE LA
CARTE DU COMBATTANT.

4443
MODELE N° 1.

(Arrêté interministériel
du 4 mai 1948.)



OFFICE
de Trinité

AVIS TRÈS IMPORTANT.

Le postulant est tenu de répondre à chaque question le concernant dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer l'ensemble de ses services depuis le 3 septembre 1939, même s'il prétend à l'attribution de la Carte du Combattant pour un seul des titres du questionnaire. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises seront retournées au postulant pour être complétées.

NOM : YAN PRÉNOMS : Jean, Alexis
(En lettres majuscules.) (Souligner le prénom usuel.)
Date de naissance : 13 juin 1911
(Joindre un bulletin de naissance, sur papier libre.)
Lieu de naissance : Bénoué Congo - Trinité
Profession : Secrétaire au Bureau Nationalité Nationalité : française
(Éventuellement, date de naturalisation) :
(Joindre copie du décret.)
Résidence actuelle (1) : Commune : Tréguier
Rue : B. Bourg n°
Département : Trinité
Direction régionale du Recrutement et de la Statistique ou Bureau de recrutement dont vous dépendez : Remes

Classe { de recrutement : 1931 N° matricule : 226 h quinquennal
de mobilisation : 1931
Date(s) de mobilisation : 14-9-1939 et 1-9-1943 Date(s) de démobilisation : 26-8-1940 et 1-10-1945

- | | |
|---|----------------------------|
| I. Avez-vous été mobilisé depuis le 3 septembre 1939..... | oui ou non (a). |
| Vous êtes-vous engagé..... | oui ou non . |
| Avez-vous été blessé..... | oui ou non. |
| Avez-vous été évacué pour maladie contractée ou aggravée en service... | oui ou non. |
| Avez-vous été prisonnier de guerre..... | oui ou non. |
| II. Avez-vous participé à la Résistance française..... | oui ou non . |
| Avez-vous participé à la Résistance extra-métropolitaine..... | oui ou non. |
| Avez-vous été interné..... | oui ou non . |
| Avez-vous été déporté..... | oui ou non . |
| Avez-vous été blessé, torturé..... | oui ou non. |
| Avez-vous participé à la Résistance dans un lieu de détention..... | oui ou non. |
| III. Avez-vous été embarqué en qualité de marin du commerce ou de la pêche. | oui ou non. |
| IV. Avez-vous à faire valoir des services de guerre antérieurs au 3 sept. 1939. | oui ou non . |
| V. Avez-vous servi dans les Armées alliées..... | oui ou non . |
- (a) Biffer les mentions inutiles.

Décorations pour faits de guerre. { Légion d'Honneur, Médaille militaire, Médaille de la Résistance (avec référence au J. O.) :
Décorations étrangères :
Croix de Guerre, ordre n° Decision n° 43 du 13-2-1946

(1) En cas de changement de résidence depuis le 3 septembre 1939; indiquer également sur une feuille annexe l'adresse au 1^{er} septembre 1939.

TITRE I. — MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR.

A. SERVICES MILITAIRES. (1)

ARMÉE DE TERRE.

Armes ou Services : Infanterie, Gendarmerie, Artillerie, Cavalerie, Fusiliers, Service de Santé, etc.

Unités successives d'affectation ou zones dans lesquelles le postulant a combattu (s'il y a lieu, répondre au tableau ci-dessous) (2).

ARMÉE DE MER.

Bâtiment, navire ou formation à terre. — Répondre au tableau ci-dessous.

Le personnel de l'Aéronautique navale devra également répondre au paragraphe ci-dessous concernant l'Armée de l'Air.

ARMÉE DE L'AIR.

Unités d'affectation (groupe aérien, section de défense antiaérienne de base, compagnie d'aérostation, autres unités, notamment, unités de parachutistes). — Répondre au tableau ci-dessous.

Spécialités : Navigant (ou volant) : Non navigant (ou non volant) spécialiste : Non navigant (ou non volant) non spécialiste : Nombre de missions aériennes de guerre, avec dates et lieux :

Pour le personnel navigant (ou volant) et éventuellement pour le personnel non navigant (ou non volant) : Nombre d'heures de vols de guerre :

Pour le personnel des unités de parachutistes : Unités : Nombre de sauts effectués en opérations de guerre : Quel lieu :

TABLEAU ET QUESTIONS COMMUNES AUX TROIS ARMÉES.

Table with 3 columns: UNITÉS (OU BÂTIMENTS) D'AFFECTATION, PÉRIODES D'AFFECTATION DANS CHAQUE UNITÉ, DURÉE DE PRÉSENCE EFFECTIVE DANS CHAQUE UNITÉ.

(a) Pour les opérations d'Indochine, entre le 9 mars 1955 et le 18 septembre 1955 seulement, indiquer : durée du séjour dans la brasse, avec quelle unité; parachutage (avec unité combattante ou en mission spéciale).

Avez-vous abandonné le combat : oui ou non (3)

Dans l'affirmative : Par ordre : oui ou non ; Volontairement : oui ou non

Grade : 2e classe Caporal à compter du 1.1.55 (indiquer les grades successifs)

Militaires de carrière :

Avez-vous combattu contre les F.F.L. ou les Forces anglo-saxonnes : oui ou non

Territoire : Unité : Période :

Dans l'affirmative, avez-vous rejoint les F.F.L. : oui ou non

Date : Lieu :

(1) Tous les militaires doivent joindre la copie certifiée conforme de la fiche de démobilisation.

(2) Pour l'application éventuelle des honorificatifs prévus à l'art. 8 de l'arrêté du 4 mai 1955, indiquer sur une feuille annexe les principaux combats auxquels vous avez participé, en mentionnant l'unité, la date et les lieux.

(3) Biffer les mentions inutiles.

(4) Joindre, s'il y a lieu, les copies certifiées des pièces justificatives et copie certifiée conforme de la fiche de démobilisation.

COLONNE réservée à la vérification.

TITRE I. — MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR. (Suite.)

B. BLESSURE ET MALADIE.

Blessé le : à (Unité et lieu)

par (Cause de la blessure)

Malade le (1) : Évacué du (Unité)

à (Lieu)

C. PRISONNIERS DE GUERRE.

Date et lieu de la capture, le : à

Avec quelle unité? (ou isolé) oui ou non (2)

Camps successifs (indiquer ici le numéro des camps)

du au du au du au du au du au

N° matricule du prisonnier de guerre

Évasion réussie le (3) : au départ de

Camp et lieu

Avez-vous obtenu la médaille des évadés : oui ou non

Eapatrié le : Motif (4) : (N° de Journal Officiel)

Grade à votre libération :

Circonstances particulières de la captivité.

1° Travail.

a. Étant officier, avez-vous travaillé : oui ou non

b. Étant sous-officier, avez-vous fait acte de volontariat pour travailler dans des conditions non prévues par la convention de Genève : oui ou non

Dans l'affirmative, avez-vous cessé le travail à un moment quelconque : oui ou non

À quelle date : Avez-vous été transformé en travailleur civil : oui ou non

c. Étant homme de troupe, avez-vous été transformé : oui ou non

À quelle date :

d. Étant prisonnier de guerre, avez-vous signé un contrat de travail avec une autorité de la puissance détentrice, pour travailler, soit sur son territoire, soit en France : oui ou non

Dans l'affirmative :

Date de signature du contrat :

Avec quel organisme :

Lieu de travail :

Pour quelle entreprise :

e. Avez-vous appartenu au Service Diplomatique des Prisonniers de Guerre (Mission Scapini) : oui ou non

Commissariat Général d'Action Sociale pour les travailleurs français en Allemagne (Mission Bruncton) : oui ou non

À un organisme similaire : oui ou non

Lequel :

(1) Pour les opérations d'Indochine visées ci-dessus, joindre en cas de maladie aggravée toutes justifications utiles.

(2) Biffer les mentions inutiles.

(3) Indiquer sur une feuille annexe vos tentatives d'évasion avec justificatifs (notamment dépôt d'un dossier pour l'obtention de la médaille des évadés).

(4) Joindre, s'il y a lieu, les copies certifiées des pièces justificatives et copie certifiée conforme de la fiche de démobilisation.

COLONNE réservée à la vérification.

B

TITRE I. — MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR. (Suite.)

2° Activités en faveur de l'ennemi.

- a. Avez-vous, au cours de votre captivité, écrit dans un quotidien ou périodique paraissant sur le territoire de la puissance détentrice... oui ou non (1)
b. Avez-vous, militant dans un groupe ou cercle créé dans votre camp, préconisé personnellement la collaboration avec l'ennemi... oui ou non

TITRE II. — MEMBRES DE LA RÉSISTANCE MÉTROPOLITAINE OU EXTRA-MÉTROPOLITAINE.

A. SERVICES DANS LA RÉSISTANCE

Date d'engagement : 1. septembre 1943 groupe action vengeance
Date de démobilisation ou de fin de service : octobre 1945
Grades successifs : chef de groupe, capitaine, agent 82.
Numéro matricule, indicatifs ou pseudonymes : I.X.C.F. 7.3510A Jean Blaise

1° F. F. C. — Réseaux dans lesquels l'intéressé a servi :
action vengeance corps franc du 1-9-43 au 11.11.44 date de son arrestation.
à titre de P. 2 : (2) corps franc vengeance.
à titre de P. 1 : (2)

2° F. F. I. — Périodes de combats auxquels l'intéressé a participé (3).
Lieux successifs (localité, département) :
du au
du au
du au

3° Membres de mouvements de résistance n'ayant été ni arrêtés, ni internés, ni déportés, et membres occasionnels des réseaux visés au A, 1°, ci-dessus.
a. Mouvements ou réseaux pour le compte desquels l'intéressé a travaillé (4-5) :
du au
du au
du au
b. Accomplissement de l'un ou de plusieurs des actes individuels de résistance énumérés limitativement ci-dessous :

— Création et direction aux échelons nationaux, régionaux et départementaux d'organisations de résistance reconnues... oui ou non
du au à

(1) Biffer les mentions inutiles.
(2) Joindre la copie certifiée conforme de l'attestation P. 2-P. 1.
(3) Joindre la copie certifiée conforme du certificat F. F. I.
(4) Joindre la copie certifiée de l'attestation d'agent occasionnel.
(5) Joindre un rapport motivé du liquidateur responsable de l'organisme au compte duquel l'intéressé a travaillé ou deux témoignages circonstanciés établis par des personnes notablement connues pour leur action dans la Résistance...

et qui aura fait un faux serment, sera puni d'un emprisonnement d'une année au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 6.000 à 180.000 francs. Il pourra, en outre, être privé des droits mentionnés en l'article 12 du présent code pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine, et être placé sous la surveillance de la haute police pendant le même nombre d'années. (Loi du 27 mai 1885, art. 19; décret du 30 octobre 1935.)

TITRE II. — MEMBRES DE LA RÉSISTANCE. (Suite.)

A. SERVICES DANS LA RÉSISTANCE (Suite.)

- Détention volontaire de matériel clandestin d'impression... oui ou non (1)
du 1-9-43 au 11-11-44 date de son arrestation
- Rédaction, impression, transport ou distribution habituels de tracts ou journaux clandestins, établis par une organisation reconnue... oui non
- Fabrication habituelle et non rétribuée de pièces d'identité pour des membres de la Résistance... oui non
- Transport ou détention volontaire d'armes ou d'explosifs dans un but de résistance... oui non
- Fabrication de matériel radio destiné aux émissions et réceptions de postes clandestins utilisés pour la Résistance... oui non
- Fourniture volontaire gratuite et habituelle de locaux aux réunions de groupes clandestins... oui non
- Hébergement gratuit et habituel de résistants traqués ou blessés au cours d'une action militaire, de militaires français ou alliés évadés ou de parachutistes des armées alliées... oui non
- Passage habituel, à titre gratuit, de résistants ou de militaires évadés hors du territoire occupé vers la France libre ou les pays alliés... oui non
- Destruction habituelle de voies de communication ou d'installation ferroviaire, portuaire ou fluviale... oui non

B. AVEZ-VOUS ÉTÉ BLESSÉ DANS L'EXÉCUTION D'UN ACTE QUALIFIÉ DE RÉSISTANCE OU DE COMBAT... oui non

À quelle date : ou
Dans quelles circonstances : (Joindre toutes pièces justificatives certifiées conformes.)

C. INTERNEMENT OU DÉPORTATION.

1° Date et lieu d'arrestation (2) : 11-11-44 à Torguena-France
Causes de l'arrestation (3) : appartenance au groupe action vengeance
Lieux successifs d'internement :
Quimper du 11-11-44 au 18-11-44
Remort-Jacques-Cartier du 18-11-44 au 21-6-45
Orléans du 22-6-45 au 24-6-45
Compiègne du 25-6-45 au 2-7-45
Dallière - allée mappe du 5-7-45 au 26-5-45

(1) Biffer les mentions inutiles.
(2) Joindre une copie certifiée conforme du certificat modèle A.
(3) Joindre la copie certifiée conforme de l'attestation établie au titre F. F. C. ou R. I. F. ou F. F. I. — À son défaut joindre un rapport prouvant que l'arrestation a été motivée soit par un acte d'acte volontaire apporté aux réseaux, formation ou mouvements reconnus à titre : F. F. C. — F. F. I. — R. I. F. — ou aux membres individuels de ces formations ; soit par un acte caractérisé de lutte civile ou militaire contre l'ennemi.

TITRE II. — MEMBRES DE LA RÉSISTANCE. (Suite.)

C. INTERNEMENT OU DÉPORTATION. (Suite.)

2° Date de la déportation : *depuis le camp jusqu'au 27/11/44 arrivée à Dachau le 5-7-1944*
Camps successifs de déportation :
Dachau - Allemagne du *5-7-1944* au *26-5-1945*
..... du au
..... du au

3° Si vous n'avez pas été incarcéré pour un acte caractérisé de résistance, avez-vous appartenu à des organisations de Résistance dans les lieux de détention (1)..... *oui* (2)
Motif de l'incarcération ou de déportation :
Lieux de détention : du au
..... du au
..... du au
Organisations de résistance du lieu de détention : du au
..... du au
..... du au

D. BLESSURES, TORTURES OU MALADIES.

Avez-vous été blessé ou torturé au cours de votre interrogatoire ou de votre détention (3). ~~oui~~ non

E. VOUS ÊTES-VOUS ÉVADÉ..... ~~oui~~ non

De quel lieu :
À quelle date (avant le 1^{er} mars 1945) (4) :
Pour les internés d'Indochine, avant le 10 août 1945 (4) :

F. CAS SPÉCIAUX

Avez-vous moins de 17 ans au moment de la dissolution de votre formation militaire F.F.I. *oui* ou non
Quelle formation :
Date de la dissolution :

TITRE III. — MARINS DU COMMERCE OU DE LA PÊCHE.

Êtes-vous inscrit maritime..... *oui* ou non
Dans l'affirmative, indiquez :
Numéro matricule : au quartier de

A. MARINS MARCHANDS DE LA FRANCE COMBATTANTE.

Sur quels bâtiments avez-vous été embarqué entre le 16 juin 1940 et le 1^{er} août 1943 :
..... du au
..... du au
..... du au

(1) Joindre une copie certifiée conforme du certificat modèle A et un rapport émanant d'un des chefs accrédités des organisations de résistance dans les camps prouvant l'appartenance ou l'aide apportée.
(2) Biffer les mentions inutiles.
(3) Joindre une copie certifiée conforme de la notification ministérielle de pension d'invalidité.
(4) Joindre une pièce justificative certifiée conforme et indiquer sur une feuille annexe vos tentatives d'évasion avec justificatifs (notamment dépôt d'un dossier pour l'obtention de la médaille des Évadés).

TITRE IV. — SERVICES DE GUERRE
ANTÉRIEURS AU 3 SEPTEMBRE 1939. (Suite.)

Services dans les Armées alliées..... **oui ou non (1).**
Unités :
Après le 11 novembre 1918 (T. O. E.) :
Carte du Combattant n° :
délivrée par l'Office de
et retirée par le

TITRE V. — SERVICES DANS LES ARMÉES ALLIÉES
APRÈS LE 3 SEPTEMBRE 1939.

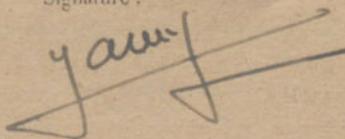
Avez-vous antérieurement à votre naturalisation, servi dans les Armées alliées **oui ou non**
Unités du au
..... du au
Avez-vous, sans avoir perdu définitivement votre nationalité française, servi dans les Armées
alliées **oui ou non**
Unités du au

(1) Effacer les mentions inutiles.

Fait à Beaune, le 20 septembre 1948

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus et déclare n'avoir pas été l'objet, en application de l'Ordonnance du 18 novembre 1944 instituant une Haute-Cour de Justice, de l'Ordonnance du 28 novembre 1944 relative à la répression des faits de collaboration et des textes subséquents, de l'Ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale, ou du Code de Justice militaire, d'une condamnation non amnistiée.

Signature :



Détail des pièces jointes :

- 1. Bulletin de naissance
- 2. copies de 2. fiches de naturalisation (26.1.1942 et 1.10.1945)
- Attestation d'appartenance aux F.F.C.
- certificat d'appartenance aux F.F.I.
- modele A.

BULLETIN DE NAISSANCE

MAIRIE

COMMUNE : CONCARNEAU (Finistère)

Département : Annexe BEUZEC-CONO

Le : 13 Juin 1911

est né... sur le territoire de la commune⁽¹⁾ :

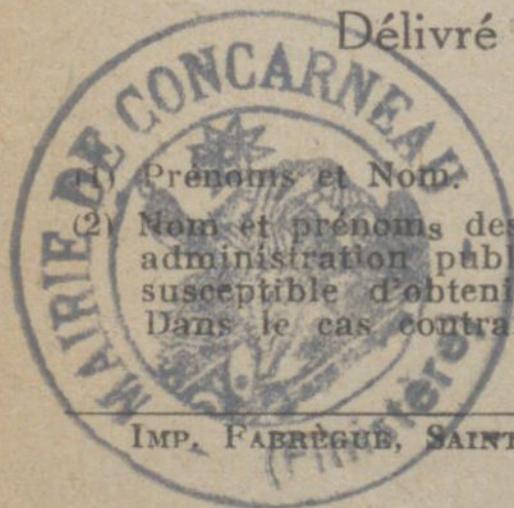
Beuzec Cono (Finistère)

Yves Jean Alexis

fil de⁽²⁾ : Yves YAN et de

Marguerite BIGOGNE, son épouse

Délivré le : 9 Septembre 1948



(1) Prénoms et Nom.

(2) Nom et prénoms des parents, si le bulletin est délivré soit à une administration publique, soit à un héritier, soit à une personne susceptible d'obtenir la copie intégrale de l'acte de naissance. Dans le cas contraire, cette rubrique ne doit pas être remplie.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

[Handwritten signature]

Organe démobilisateur: Service du Personnel Militaire de la D.G.E.R.

- I NOM Y A N Prénom Yves
 2 Bureau de recrutement Quimper
 3 N° matricule 2264
 4 Classe de recrutement 1931
 5 Classe de rattachement années de service 3
 6 Date et lieu de naissance né le 13-6-1911 à Beuzec-Conn
 7 Département Finistère
 8 Nationalité française de naissance
 9 Adresse avant les hostilités: commune de Trégunc, Département du Finistère
 2-9-39
 10 Adresse où se retire l'intéressé : id° id°
 11 Situation de famille : marié
 12 Nombre d'enfants vivants ou ayant vécu simultanément 1
 13 Profession principale secrétaire
 14 Arme Service de santé
 15 Dernier corps et unité d'affectation D.G.E.R.
 16 Grade Caporal
 17 Spécialité
 18 Service armé ou service auxiliaire: Armé
 19 Organe mobilisateur au moment du dernier appel sous les drapeaux B.C.R.A.
 20 Date du dernier appel ou rappel sous les drapeaux 1-9-1943
 21 Conditions d'appel ou de rappel sous les drapeaux: engagé pour la durée de la
 guerre- Provenant des P.2
 A-t-il été affecté spécial? Non
 22 A perçu la prime de démobilisation de 1.000 francs

Date de démobilisation 1-10-1945.

Certifié exact le 1-10-1945

Empreintes des deux pouces
 Gauche Droite

Signature
 de
 l'intéressé

Le Commandant de l'organe démobilisateur.

Le Lt Colonel BELLOT
 Chef du Personnel Militaire
 P.O. Le Chef du Bureau de démobilisation
 signé: illisible.

Pour copie certifiée conforme à l'original

à Tréguncle 8 septembre 1948

Le maire,

M. Yating



Délégation F.F.C.I.
Caserne de la Pépinière
rue Laborde
Paris-VIIIè
Tél.:EUR.34-03-04-05

A T T E S T A T I O N

d'appartenance aux F.F.C. 34.928

Original à Conserver
par l'intéressé.

Aucun duplicata ne pouvant être délivré,
le porteur de la présente attestation ne
devra s'en dessaisir en aucune circonstance
et, en cas de besoin, faire établir des copies
conformes; 6

Références

D.M. N° 2843/CAB/MII	du 24-1-45	Fiche N° II.082/EMA/I	du 3-8-45
D.M. N° 4842/EMA/I	du 11-4-45	Feuille de renseignements	
D.M. N° 7907/EMA/I	du 31-4-45	N° II.529/EMA/I	du 10-8-45
D.M. N° 8863/EMA/I	du 21-6-45	I.M.N. 13.172/EMA/I	du 12-9-45
		I.M.N. 17.216/RS/R/I	du 6-11-45

Monsieur Y A N Yves né le 13 juin 1911

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du
25 juillet 1942.

Réseau ACTION-VENGEANCE

Arrêté le 14 avril 1944 au 2 juin 1945

Les services accomplis COMME AGENT P2 comptent
du 14 avril 1944 au 2 juin 1945

en qualité de CHARGE de mission de 3è classe .

Grade correspondant homologué par la Commission Nationale

d'homologation : SOUS/LIEUTENANT à titre fictif
Paris le 10 janvier 1948
CERTIFIE EXACT

Le Général DEJUSSIEU PONTCARRAL
Délégué général des
Forces Françaises Combattantes de l'Intérieur
P.O. Le Lt-Colonel LE CARS
Chef de la S.D.A.F.
signé illisible.

Les services accomplis en qualité d'Agent P2 conformément aux dispositions du
Décret 366 du 25-7-1942 comptent comme SERVICES MILITAIRES ACTIFS

Pour copie certifiée conforme à l'original

à Trégunc le 8 septembre 1948

Le maire,



M. Yantuney

III^e Région Militaire

ETAT-MAJOR

Chancellerie

Tél.: 57-03 - Poste 23

N^o 4073 /DR/FFCI/AT

Exécution des Prescriptions
N^o IO/EMGG/FPI du 8-2-45
N^o 6263/EMA/I du 17-5-46

Certificat d'Appartenance
Aux Forces Françaises de l'Intérieur

Le Général de Division PREAUD, Commanadnt la III^e Région Militaire, certifie que :

Monsieur Y A N Yves, Jean, Alexis

a servi effectivement dans les Forces Françaises de l'Intérieur en qualité d'Adjudant du 1^{er} janvier 1944 au 14 avril 1944 date à laquelle il a été arrêté.

Rennes le 27 février 1947
Le Général de Division PREAUD,
Cdt la III^e Région Militaire
P.O. Le Chef d'Etat-Major
signé: illisible.

Nota - En aucun cas la présente attestation ne peut servir de titre d'homologation de grade.

Pour copie certifiée conforme à l'original

à Trégunc le 8 septembre 1948

Le maire,



=====
Direction départementale
du Finistère

C E R T I F I C A T

N° 029.455

Le Directeur Départemental du Finistère
Certifie, d'après les documents que possède son service,
que Monsieur YAN Yves né le 13 juin 1911 à Beuzec-Condé
a été Déporté Politique à Dachau (Allemagne)
du 2 juillet 1944 au 2 juin 1945.

Le présent certificat a été délivré pour valoir ce
que de droit.

Le 10 décembre 1947

Le Directeur Départemental
du Finistère
signé: illisible.

Nom et adresse
de l'intéressé:

M. YAN Yves
Bourg de Trégunc.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Trégunc le 8 septembre 1948

Le maire,



hhk

Tueynes le 1^{er} février 1952

Inclus Copie de ma Carte de Départé Résistant
et 2 photos pour la détermination de la carte
~~de~~ combattant volontaire de la Résistance
et de celle de combattant

Salutations distinguées

Y allé

1500
1100
2000
1430
<hr/>
1030

PREFECTURE DU FINISTERE

EV 1952

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL

Carte de Combattant
Volontaire de la Résistance

Dossier n° 4443

à M

Yan Jus

Boung

originaire

26 OCTO 1951

Mouss

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance sera soumise, avec avis favorable, à la Commission départementale, dès que ~~cette dernière~~ pourra se réunir.

contient

Votre dossier ~~contient~~ en effet, un certificat (ou une attestation) réglementaire, établissant que vous avez appartenu pendant 3 mois (ou plus), avant le 6.6.44, aux F.F.I. (ou à un Mouvement de Résistance) et que, par suite, vous remplissez les conditions exigées à l'alinéa 4° du paragraphe A du Décret du 21 Mars 1950.

Mais je crois devoir vous signaler que la carte ne saurait vous être délivrée, à ce titre, que le jour où l'avis de la Commission départementale aura été entériné par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, auquel le dossier devra être transmis, pour décision.

Il en serait autrement, si vous étiez en mesure de produire une copie certifiée conforme par la Mairie de votre Carte de Déporté ou Interné Résistant (carte dont vous avez dû solliciter l'attribution, par l'intermédiaire de M. le Délégué principal du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - Caserne du Colombier à RENNES).

En effet, les pouvoirs du Ministre ayant été délégués aux Préfets, lorsqu'il s'agit de candidats titulaires de la Carte de Déporté ou d'Interné (alinéa 2° du paragraphe A du Décret) votre Carte de Combattant volontaire de la Résistance pourrait être délivrée bien plus rapidement, si votre dossier comportait une copie de votre carte de Déporté ou d'Interné.

Je vous conseille, en conséquence, de m'adresser cette copie, dès que possible.

Il y aurait intérêt à joindre à cette pièce, ~~une nouvelle photographie~~ (ou 2 photos si vous n'en avez pas déjà fourni une) en vue de permettre à l'Office départemental, d'établir, d'autre part, la Carte de Combattant "Guerre 1939-1945", à laquelle vous aurez droit, automatiquement, dès que vous serez titulaire de la carte de C.V.R.

Veillez agréer, *Mouss*, l'expression de ma considération distinguée.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

C. FLOCH

Handwritten notes and signatures on the right side of the page, including "52", "Yan Jus", "Boung", and "originaire".

Brigance le 2 août 1950

Monsieur le Secrétaire Général
de l. O. D. des Anciens combattants
Préfecture du Finistère

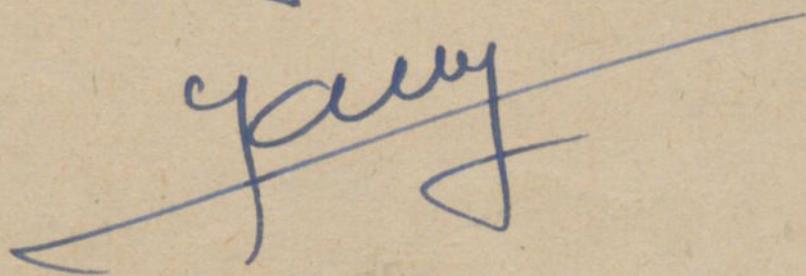
44906
26 AOUT 1950

Quimper

En suite à votre demande du 1^{er} août
1950 référence C. V. R. n° h h h 3 j. ai
l'honneur de vous faire savoir, qu'à ce
jour je ne puis vous adresser la copie de
ma carte de départ, étant cette dernière
ne m'étant pas encore parvenue.

Inclus copie du certificat modèle A

Avec Monsieur le Secrétaire Général
mes salutations distinguées



M. Yvan Yves
Bourg Brezennec

L 19-5-51.

Demande de C/C

Vol. de la Résis.

D.N. 4443.

Déporté

Le Secrétaire Général de l.O.D

à Monsieur

*Jean Yves
Baumert Trézeneuc*

*9492
22-6-51*

21-6-51

4

*CA
CDI
plus*

Pour me permettre de présenter votre demande
de Carte de Comb. Vol. de la Rés. à la commission com-
pétente, je vous serais obligé de ^{v. bon.} vous faire parvenir
une copie certifiée conforme de votre carte de Déporté
té ~~ou d'interné~~ résistant, dès que vous la recevrez
ainsi qu'une photo d'identité.

V A P

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE

Tél. 14.50

Quimper, le 21 JUILN 1951

(Impasse de la Palestine)

COMBATTANTS

Demande de car-
te de C.V.R.

D. N° 4443

Déporté.

25 JUIN 1951
LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DU MINISTRE
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,
Secrétaire Général de l'Office Départemental,

à Monsieur YAN Yves
Bourg de TREGUNC

9492
Monsieur,

Pour me permettre de présenter
votre demande de carte de Combattant Volontaire
de la Résistance, à la Commission compétente, je
vous serais obligé de vouloir bien me faire par-
venir une copie certifiée conforme de votre car-
te de Déporté résistant, dès que vous la recevrez
ainsi qu'une photo d'identité.

Veillez agréer, Monsieur, l'ex-
pression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

